

Questions concernant la maladie de Parkinson

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera**

Band (Jahr): - **(2001)**

Heft 61

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Questions concernant la maladie de Parkinson

En tant que parkinsonien, est-ce que je peux conduire une voiture? Mon temps de réaction s'est ralenti et je souffre également de blocages qui surviennent subitement. Mais grâce à ma voiture, je peux maintenir mes contacts sociaux.

Je ne peux pas répondre par un oui ou par un non à votre question, car il n'est pas formellement interdit de conduire aux parkinsoniens. La capacité à conduire peut toutefois être diminuée pour diverses raisons : un fort ralentissement des mouvements, des mouvements involontaires exagérés, une tendance à s'endormir pendant la journée ou une baisse des facultés intellectuelles. Vous devriez aborder ce sujet avec votre médecin traitant, si vos proches ou vous-même doutez de vos capacités à conduire un véhicule. S'il n'arrivait pas à se prononcer, vous

pouvez vous soumettre à un examen psychotechnique pour tester votre aptitude à conduire. Vous pouvez également faire un examen de conduite avec un maître d'auto-école. Comme vous le soulignez, et je trouve cela également très important, une voiture permet de maintenir les contacts sociaux. Personnellement, je m'oppose à une limitation restrictive du permis de conduire. Par expérience, je sais que la plupart des patients conduisent avec prudence et qu'ils se limitent à de petits trajets dans les environs proches.

J'ai entendu parler de l'apomorphine que l'on peut utiliser dans les périodes «off» très prononcées et qu'elle peut être administrée à l'aide d'une pompe à médicament. Quelle est l'action de cette substance et comment fonctionne cette pompe?

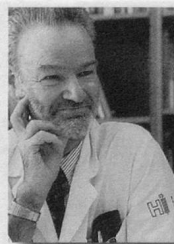
Au niveau du cerveau, l'apomorphine agit presque de la même façon que la dopamine. On l'appelle aussi un agoniste dopaminergique. L'apomorphine est une substance très efficace contre les symptômes de la maladie de Parkinson. Elle ne peut malheureusement pas être administrée par voie orale. Il y a un autre inconvénient: après une injection sous-cutanée, la durée d'action d'une dose unique n'est que d'une heure.

Avantages: une seule injection d'apomorphine suffit dans la plupart des cas pour interrompre, en quelques minutes, de graves périodes «off» ou des crampes douloureuses. De nombreux patients portent ce médicament toujours sur eux. Si de telles crises apparaissent, ils peuvent ainsi leur apporter un soulagement immédiat. Aussi longtemps qu'il ne faut faire que quelques injections par jour, l'apomorphine est administrée avec un Penject très facile à manier. Lorsque les patients souffrent de fortes fluctuations, il est préférable d'administrer l'apomorphine avec une pompe à médicament élec-

tronique. Grâce à cette pompe, l'apomorphine est instillée continuellement sous la peau. La dose qu'il faut donner par heure peut être programmée à l'avance. Ainsi, la concentration de la substance dans le sang est toujours constante. Il est souvent possible de réduire la dose des autres médicaments, sans pouvoir toutefois les arrêter complètement. La mise en place d'un traitement à l'apomorphine n'est pas simple et il doit toujours se faire en milieu hospitalier. Les cliniques neurologiques universitaires suisses, ainsi que les centres Parkinson de Tschugg et de Zihlschlacht, ont acquis une certaine expérience dans ce domaine.

Avez-vous des questions concernant la maladie de Parkinson?

Ecrivez à: Rédaction PARKINSON, Gewerbestrasse 12a, 8132 Egg, Fax 01 984 03 93 ou johannes.kornacher@parkinson.ch



Le professeur **Hans-Peter Ludin**, 65, est membre fondateur et président du comité consultatif de l'Association Suisse de la maladie de Parkinson (ASmP). Il est professeur en neurologie de l'université de Berne. Il était médecin-chef de la Clinique de neurologie de l'hôpital

cantonal de St-Gall depuis 1989. Il a pris sa retraite anticipée en 1999. Il vit à St-Gall et s'occupe encore de ses patients de longue date dans un cabinet de cette ville. Il est le médecin-conseil des cliniques de réadaptation Bethesda à Tschugg (BE) et Zihlschlacht (TG).

J'ai 56 ans et cela fait six ans que l'on m'a diagnostiqué un Parkinson. Je souffre d'impuissance depuis peu de temps. Est-ce dû à la maladie de Parkinson? Est-ce qu'un parkinsonien peut prendre du Viagra?

Une impuissance peut être liée au syndrome parkinsonien. Mais il existe d'autres facteurs qui peuvent engendrer ce problème. Il appartient au médecin traitant ou éventuellement à un urologue de faire les investigations nécessaires. En principe, il est possible de prescrire avec succès le Viagra aux parkinsoniens. C'est de nouveau le médecin traitant qui devra juger s'il n'y a pas de contre-indications à la prescription de ce médicament.

Que puis-je faire contre des hallucinations récurrentes? Sont-elles liées à mes médicaments, ou sont-elles une conséquence de ma maladie?

Les hallucinations sont principalement provoquées par les médicaments antiparkinsoniens. Il suffit parfois de réduire la dose ou de modifier l'heure de prise des médicaments pour qu'elles n'apparaissent plus. Chez de nombreux patients, il n'est toutefois pas possible de réduire la dose des médicaments sans que cela entraîne une perte marquée et gênante de la mobilité. Dans de tels cas, on peut prescrire le *Leponex* qui agit contre les hallucinations. Il est évident que ce médicament ne peut se prendre que sur ordonnance médicale et que sa prise exige des contrôles réguliers chez le médecin.